



POSITION SUR LA REFONTE TARIFAIRE

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Tarification sociale

La TDS RDP appuie les revendications du Mouvement pour un transport public abordable (MTPA) pour la tarification sociale, à savoir :

- ⇒ Que les personnes dont le revenu est inférieur à la mesure de faible revenu soient admissibles à un tarif réduit de transport en commun;
- ⇒ Que cette réduction s'applique à TOUS les titres disponibles;
- ⇒ Que cette réduction soit au moins égale à celle accordée aux aînés-es et aux étudiants-es;

La TDS RDP est soucieuse de **protéger la dignité des personnes à faible revenu** et demande donc que la vérification se fasse dans le plus grand respect et avec une certaine discrétion. Une **seule vérification annuelle** (avec l'avis de cotisation de l'impôt comme le suggère d'ailleurs le MTPA) devrait suffire à obtenir une carte OPUS avec photo, à tarif réduit, semblable à celle utilisée actuellement par les aînés-es et les étudiants-es.

De plus, avec le souci de favoriser la mobilité des nombreuses familles du quartier, dont certaines ont plusieurs enfants, la TDS RDP demande la **gratuité pour les enfants de 12 ans et moins**.

Cadre tarifaire

Selon la TDS RDP, le **meilleur scénario de cadre tarifaire**, parmi ceux examinés par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), est **celui incluant trois zones**, tous modes de transport confondus.

- ⇒ La zone 1 correspond à l'Île de Montréal, incluant l'arrondissement RDP-PAT;
- ⇒ Dans cette zone, **un même tarif est appliqué à tous les modes de transport** (train, bus, métro), afin de permettre un accès égal à toutes les personnes quel que soit leur revenu;
- ⇒ À ce tarif s'ajouterait un tarif interzone, selon la distance parcourue, et surtout une tarification sociale pour les personnes à faible et à très faible revenu.

Cette position a été adoptée par le comité de pistes d'action en transport de la TDS RDP en juin 2019, suite à une analyse attentive des enjeux de la refonte tarifaire en lien avec l'accessibilité économique au transport collectif pour la population de Rivière-des-Prairies, dans une optique d'amélioration de ses conditions de vie.